



**SIXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DE LA**  
**POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Troisième session  
de la 58<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 23 mars 2017

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. LePage, président  
M. Chiasson, vice-président  
M. Albert  
M. Guitard  
M. Bertrand LeBlanc  
M. Bernard LeBlanc

M. Harvey  
M. K. MacDonald  
M<sup>me</sup> Dubé  
M. Stewart  
M. Coon

le 23 mars 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit le 22 mars 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

*28, Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman ;*  
*35, Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;*  
*36, Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité ;*  
*41, Loi concernant la Loi sur la santé mentale ;*  
*47, Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes ;*  
*52, Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

---

Gilles LePage, député